

## FIN DU CHANTIER « CENTRE ANCIEN » ET REGLEMENTATION

La phase « chantier » marquée par l'intervention des entreprises titulaires du marché s'est terminée par l'installation des pergolas, et la réception définitive des travaux se déroulera le mardi 30 avril.

Dans cette perspective, les panneaux de signalisation réglementant la circulation et le stationnement seront mis en place.

Le mobilier urbain définitif sera posé dès qu'il aura été livré.

En matière de réglementation applicable à la zone concernée par les travaux, il convient de retenir :

- La mise en sens unique des rues Coste d'en Sales, Tramontane et Maroc
- Le stationnement interdit sauf sur les emplacements matérialisés
- La prise d'effet des arrêtés municipaux dès l'installation des panneaux.

Et il est indispensable de préciser quelques évidences en direction de certains :

- Interdiction absolue de stationner sur la chaussée
- Toutes les rues (rue du Maroc comprise !) sont ouvertes à la circulation et doivent donc pouvoir être circulables.

## CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 8 MAI 1945

Le Maire et le Conseil Municipal invitent la population à la

### *Cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945.*

- **10h45** : Rassemblement sur la place
- **11h** : Défilé jusqu'au Monument aux Morts pour le dépôt de la gerbe et la lecture du message.

*A l'issue de la manifestation un vin d'honneur sera servi.*

## TRAVAIL OCCASIONNEL POUR LES JEUNES

La Mairie envisage, comme tous les ans pendant la période des congés d'été, de fournir du travail dans le cadre des services extérieurs (jardinage, arrosage, nettoyage, travaux divers de bricolage ...) sous forme de CDD. Cette offre peut parfaitement convenir à un jeune qui voudrait occuper intelligemment une partie de ses vacances scolaires. Merci de faire acte de candidature **avant le 01 JUIN**.

Pour des raisons de disponibilité du demandeur, ou si la demande est plus importante que le besoin, il pourra être envisagé de fractionner la période à couvrir en plusieurs séquences qui seraient attribuées à des candidats différents.

## REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES ISOLEES OU VULNERABLES

Nous rappelons que ce registre détenu par le secrétariat est ré actualisable à tout moment sur demande de la personne concernée et que la Mairie doit assurer la confidentialité des informations y figurant. Seul le Préfet pourra être destinataire du registre dans le cadre d'un plan d'alerte.

Ces recensements réguliers à titre préventif doivent permettre, en cas de risques collectifs exceptionnels et plus particulièrement ceux liés à une éventuelle canicule, l'intervention rapide des services sociaux et sanitaires.

**Nous invitons donc les personnes concernées et non recensées à se faire identifier dès que possible auprès du secrétariat** (Tél. 04 68 21 70 72).

## ANIMATION POUR LES ENFANTS

Le service enfance de la communauté de commune organise le 3 mai prochain une animation de jeux gonflables gratuite sur le plateau sportif de Villemolaque.

De 10 h à 12 h les jeux seront réservés aux enfants de 3 à 6 ans et de 14 h à 16 h pour ceux de 7 à 11 ans.

**Les enfants restent sous l'entière responsabilité  
des parents accompagnants.**